

SAUVONS MUMIA

MUMIA ABU-JAMAL
Prisonnier Politique
dans le couloir de la mort
en Pennsylvanie



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél.: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50.

VIE SAUVE POUR MUMIA ABU JAMAL

DETENUS POLITIQUES AUX ETATS-UNIS: UNE REALITE MASQUEE

Aux Etats-Unis, pays construit historiquement sur l'esclavage et le génocide, les rapports entre races sont loin de s'être améliorés ces dernières années. La récession économique actuelle frappe les ghettos noirs plus féroce que les autres quartiers. Les Noirs et autres minorités ethniques, désignés comme boucs émissaires pour les maux de la société, se retrouvent de plus en plus fréquemment derrière les barreaux, victimes d'accusations mensongères, de coups montés. C'est particulièrement le cas des militants qui se battent pour améliorer les conditions de vie des opprimés. Afin de populariser leur message, de donner une résonance internationale à leurs combats, un « Comité de soutien aux prisonniers politiques aux Etats-Unis » a été créé il y a deux ans à Paris. Depuis, notre comité déploie une activité variée: organisation de réunions publiques d'information avec la participation de leaders noirs de passage à Paris tel Dhoruba Bin Wahad, ancien secrétaire général du Black Panther Party de New York, libéré en 1990 après 19 ans de prison accusé d'un crime qu'il n'a pas commis, animation de débats et de conférences après la projection du film « Incident à Oglala » sur le cas de Léonard Peltier, dirigeant de l'American Indian Movement, incarcéré depuis des années pour ses activités politiques. Nous avons en outre lancé une campagne de lettres et de pétitions adressées au gouverneur de l'Etat de Pennsylvanie et à l'ambassade des Etats-Unis à Paris pour sauver la vie de Mumia Abu Jamal, journaliste noir accusé sans preuve de meurtre et qui attend son exécution depuis le couloir de la mort de l'Etat de Pennsylvanie. Enfin, saisissant l'occasion de la sortie du film de Spike Lee, « Malcolm X », nous avons distribué des tracts abordant la question des détenus politiques aux USA. Nous nous joignons également à une campagne internationale en vue de faire réexaminer le cas des époux Rosenberg, exécutés il y a 40 ans, au plus fort de la guerre froide sous l'accusation absurde d'avoir « livré à l'URSS le secret de la bombe atomique ». Comme l'affaire Dreyfus ce procès fut un « modèle » de manipulation judiciaire pour raison d'Etat.

Pour tout contact:

collectif unitaire Sauvons Mumia

/c MRAP 89 rue Oberkampf 75011 Paris

tel: 43 14 83 53

fax: 43 14 83 50

Message de solidarité pour Mumia Abu Jamal adressé par Angela Davis

Malgré le sérieux virage à droite du climat politique actuel aux Etats-Unis, nous sommes nombreux à avoir la ferme détermination de continuer à parler et à agir pour nous opposer aux forces conservatrices qui tentent d'annihiler les victoires que nous avons remportées depuis 40 ans dans le domaine des droits civiques et des droits de l'homme. Au moment où la répression est ouvertement à l'ordre du jour -sous forme d'hystérie anti-criminalité et anti-immigrants -nous devons accélérer notre campagne contre le racisme dans le système judiciaire. L'une de nos exigences fondamentales est l'abolition de la peine de mort, étant donné surtout son application raciste, émanation manifeste du terrorisme d'Etat. Le cas de Mumia Abu Jamal s'est révélé particulièrement important dans ce combat contre la peine de mort. Nous demandons que la peine de mort de Mumia Abu Jamal soit commuée et qu'il soit mis en liberté provisoire en attendant la réouverture de son procès. Il faut qu'il ait la possibilité de faire reconnaître son innocence et de reprendre sa vie de militant et d'organisateur politique dynamique et profondément engagé en tant que journaliste surnommé « la voix des sans voix ». (février 1995)

Lettre de Mumia (écrite en français) au docteur Dutertre, médecin responsable de « espoir ultime » (comité de soutien aux condamnés à mort) qui parraine plusieurs condamnés dont Mumia

Bonjour Monsieur le Docteur

Mes remerciements pour vos lettres aux officiels de Pennsylvanie.

J'ai 47 jours de vie dans ce monde -le style de mort américain.

Ici avec 92 hommes, nous sommes dans l'attente de la mort.

Ici en Amérique c'est 3000 hommes et dames condamnés à mort.

Merci monsieur le docteur pour votre secours et aux autres dans le « Death row » aux Etats Unis.

Je suis sous le statut disciplinaire maintenant avec 30 jours dans l'isolement, pour être engagé dans la profession de journalisme.

Ici, on ne parle pas au téléphone, pas de visite pendant un mois.

n'est-ce pas un malheur ici dans le « pays des libertés » !

Mon ami merci

A tout !

COSATU (Congrès des Syndicats d'Afrique du Sud)

Le Congrès des Syndicats d'Afrique du Sud, représentant un million et demi de travailleurs, désire exprimer sa plus vive inquiétude devant la condamnation à mort du journaliste Mumia Abu Jamal...

Notre organisation a lutté contre toutes les formes de racisme et d'oppression ainsi que contre l'utilisation de la peine de mort pour faire taire les militants politiques. Nous sommes donc fermement opposés à la peine de mort pour des raisons tant idéologiques qu'humanitaires.

Nous vous demandons avec insistance de gracier Mumia Abu Jamal.

Extraits de la déclaration de Marie Agnès Combesque au meeting du MRAP le 04/07/95

Ce soir, on fait la fête aux Etats Unis; on commémore l'indépendance. Ce soir, Mumia Abu Jamal entame sa 1^{ère} année de détention dans un cul de basse fosse. En fait, ce que je dis n'est pas tout à fait juste. Une cellule d'isolement de la mort en Pennsylvanie n'est plus un cul de basse fosse. La haute technologie a pénétré le système pénitentiaire depuis plusieurs années. La surveillance y est électronique et les cellules sont des cages en acier. Tout y est propre, aseptisé, informatisé, sophistiqué. La prison où se trouvent maintenant réunis les 189 détenus condamnés à mort par l'Etat de Pennsylvanie est une prison dite « super max », une appellation qui correspond à un mode de fonctionnement sécuritaire et réglementaire particulièrement draconien et inhumain: 23 heures de cellule par jour, entrecoupées d'une heure de promenade, ce qui signifie un transfert menottes aux mains d'une cellule en acier à une autre cellule en acier, ni plus grande ni plus aérée.

Dans une cellule de la mort, on ne fait que survivre et s'habituer à la fin inéluctable qu'un tribunal de l'Etat vous a imposé de longues années auparavant. Peu de prisonniers résistent à ce traitement. Peu de prisonniers réussissent à conserver intacts leurs repères psychiques et leurs facultés intellectuelles. A Green aujourd'hui comme hier à Huntingdon, Mumia fait figure d'exception. L'administration pénitentiaire n'est pas encore venue à bout de ses capacités de résistance, de son aptitude à lutter pour survivre car Mumia n'a jamais cessé de lutter et de résister ce qui explique aussi la hargne et la haine de l'Etat à son encontre.

Mumia est entré en résistance en 1968. Il a à peine 14 ans. Cette année là, les Etats Unis sont en campagne électorale. Parmi les candidats qui lorgnent l'investiture du parti démocrate, il y a le gouverneur de l'Alabama, Georges Wallace, un ségrégationniste convaincu qui bouffe du noir dans chacun de ses meetings. Un jour de 1968, Wallace tient une réunion à Philadelphie, la ville de Mumia. Avec trois ou quatre copains, Mumia se rend au meeting du sénateur. En plein milieu, les adolescents se lèvent et font le salut du pouvoir noir, poing levé, tête baissée. Cette provocation leur vaut d'être expulsés de la salle par les flics qui les abandonnent sur un parking aux mains des supporters de Wallace. Bien des années plus tard, Mumia expliquera que les coups de pieds en plein visage qu'il a reçus ce jour là l'ont directement amené à franchir les portes du local des Panthères Noires de Philadelphie. Voilà comment on devient Panthère en 68 aux Etats-Unis. Deux ans plus tard, Mumia est le rédacteur en chef du journal des Panthères de Philadelphie. Ses maîtres à penser s'appellent Huey Newton, Elridge Cleaver, Georges Jackson, Fred Hampton, Mao Ze Dong, Ernesto Che Guevara. Mumia écrit dans ses articles que « le pouvoir est au bout du fusil », que « le pouvoir appartient au peuple ». Des déclarations qui sont soigneusement consignées dans les archives du FBI qui mène une guerre à mort contre les militants nationalistes noirs à coup de lettres anonymes, d'écoutes téléphoniques, de filatures, de pièges tendus aux militants les plus chevronnés et les plus écoutés de la jeunesse des ghettos. Entre 1968 et 1971, des dizaines de Panthères Noires sont assassinées soit par des agents du FBI soit par les services locaux de police informés par le FBI. En 1972, Mumia quitte un parti qui n'est plus que l'ombre de lui-même.

Il entame alors une vraie carrière de journaliste de radio. En 1980, ses collègues l'ont nommé président de l'association des journalistes noirs de Philadelphie. Chroniqueur sur une multitude de stations, ses auditeurs l'ont surnommé « la voix des sans voix ». Mumia pratique un journalisme engagé; Il dénonce la répression qui s'abat sur une petite organisation nommée MOVE, le Mouvement. Il prend fait et cause pour cette communauté créée par John Africa et dont tous les membres portent ce même nom, Africa. Mumia va aussi porter ce nom mais c'est la police de Philadelphie qui va l'en affubler. Désormais, pour le maire de la ville Frank Rizzo qui n'est autre que l'ancien chef de police des années 60, Mumia devient Mumia Africa. Le 2 août 1978, une fusillade éclate dans le quartier de Powelton Village où vit MOVE, quartier assiégé par la police depuis le 16 mars précédent. Un policier est tué dans cette fusillade. Une quinzaine de militants de Move sont accusés de l'assassinat. Ils sont repartis en prison pour des peines variant entre 40 et 80 ans de détention. Mumia se fait l'écho de toute cette répression jusqu'à se faire publiquement montrer du doigt par Rizzo au cours d'une conférence de presse.

Journaliste engagé est un métier de crève misère. Journaliste engagé, Mumia l'est le jour; la nuit il devient chauffeur de taxi pour nourrir sa famille. Dans la nuit du 9 décembre 1981, alors qu'il fait sa tournée dans Philadelphie, il aperçoit un automobiliste noir qui lui ressemble et qui vient d'être arrêté par un policier blanc. Cet automobiliste noir, c'est son frère. Mumia intervient. Il est environ 4 heures du matin. Quelques secondes ou quelques minutes après, deux corps sont allongés sur le trottoir à quelques mètres l'un de l'autre: celui du policier blanc, Daniel Faulkner, mort, tué à bout portant, et Mumia qui a pris une balle dans l'estomac. Ces deux faits sont les seuls faits tangibles dont nous disposions.



Mumia Abu-Jamal

De nouvelles responsabilités

APRÈS LE REPORT

LE 17 AOÛT DERNIER, Mumia Abu-Jamal n'a pas été exécuté. Il demeure cependant dans le couloir de la mort avec, au-dessus de sa tête, l'épée de Damoclès d'une nouvelle date d'exécution au gré du rejet possible de ses appels auprès de la Cour Suprême de Pennsylvanie, de la Cour Fédérale et de la Cour Suprême des Etats-Unis. Le 15 septembre, le juge Sabo a en effet rejeté la demande de révision du procès de Mumia, déposée par ses avocats dès la signature de l'ordre d'exécution, début juin.

Malgré ces perspectives pour le moins problématiques, aux yeux de la communauté africaine-américaine des Etats-Unis et de la diaspora, le sursis constitue une victoire d'une telle importance que le 17 août sera désormais un double anniversaire à commémorer : celui de la naissance de Marcus Garvey (1) en 1887 et celui du jour où Mumia Abu-Jamal n'est pas mort.

La décision du juge

L'été 1995 se termine. Les vraies raisons d'être du sursis feront sans doute couler encore beaucoup d'encre. Mais, d'ores et déjà, l'on peut avancer que quatre facteurs ont joué en faveur de cette décision annoncée par le juge Sabo, le 7 août dernier, à onze heures du matin.

Il y eut, de l'avis de tous et de prime abord, la campagne internationale commencée bien avant la signature par le gouverneur Ridge de l'ordre d'exécution (le 2 juin), mais qui, à partir de cette date, prend une ampleur internationale inespérée. Au point que la grande presse américaine doit faire in « black out » pour endiguer la prise de conscience à l'intérieur des Etats-Unis de l'indignation soulevée à l'extérieur. Au point où Leonard Weinglass et Rachel Volkenstein — les avocats de Mumia —, mais aussi le State Department s'accordent à dire que les voix de l'extérieur ont joué un rôle déterminant. Au point où l'indignation moralisatrice des instances dirigeantes américaines vis-à-vis des conditions « sans précédent » existant dans les couloirs de la mort en Chine, et la lettre réprobatrice adressée à la mi-juillet par Bill Clinton au dirigeant militaire du Nigeria le mettant en garde contre l'exécution sommaire de membres de son opposition ont paradoxa-

lément politique « d'arroseur-arrosé » fut, nous le pensons, à l'origine des prises de position du Black Caucus du Congrès et de la Rainbow Coalition dirigée par Jesse Jackson ainsi que d'autres organisations puissantes et modérées de la communauté africaine-américaine y compris l'Association des Officiers de Police Noirs. Or, on note la présence de Jesse Jackson au tribunal de Philadelphie, le jour où le juge Sabo est obligé de lâcher du lest et d'annoncer le sursis...

Dix mille personnes à Philadelphie

C'est dire qu'il ne faut pas négliger les facteurs internes de la mobilisation aux Etats-Unis. Des sources proches du collectif d'organisations qui fit descendre dans la rue dix mille personnes à Philadelphie, le 12 août, nous affirment qu'avant le week-end qui précéda le 7 août, il y eut une série de réunions entre le « Police Department » de Philadelphie, la « National Guard » et « l'Ordre Fraternel de la Police » d'une part, et les porte-parole des élites politico-financières, d'autre part. On peut dès lors imaginer que le scénario de la protection de la propriété privée, des investissements, d'une apparence de démocratie et d'une gestion plus « soft » de la politique de mort l'emporta sur les excès de zèle du juge Sabo. En outre, l'organisation par certains campus étudiants (on en craint historiquement la mobilisation) d'un boycott de produits tels que le ketchup de Heintz et le très populaire chocolat Hershey dont les entreprises fleurissent en Pennsylvanie a dû, au moins symboliquement, influencer dans le sens d'un compromis temporaire voire tactique. Un troisième facteur, sur lequel nous aurons à revenir, est celui de la chaîne de solidarité qui s'est établie entre les prisonniers politiques à l'échelle internationale autour du sort de Mumia et en toile de fond des nouvelles expérimentations carcérales américaines basées sur la « sensorial deprivation ». Telles ces « cellules rotatives » technologiquement avancées, évitant au prisonnier tout contact humain et l'entraînant dans un perpétuel mouvement circulaire avec arrêts programmés : l'arrêt face à l'ouverture-plateau-repas, l'arrêt lecture-du-courrier-sur-écran pendant un nom-

ent sur certaines radios aux Etats-Unis, au cours du mois d'août, des bulletins d'information sur les grèves de la faim initiées au nom de Mumia par des prisonniers politiques ou leurs amis à l'extérieur des prisons — chacun ou chacune jeûnant trois jours par mois pour la libération de Mumia ou d'un autre prisonnier de son choix. En août, le mois de sa mort annoncée, Mumia lui-même a jeûné dans le couloir de la mort au nom d'un codétenu. Dans le même esprit, dans de nombreuses prisons des Etats-Unis, les prisonniers politiques peignent, sculptent, écrivent chants et poèmes dont la vente est destinée à une collecte de fonds pour la défense de Mumia. Dans deux de ces prisons, les prisonniers ont récemment contribué avec 5 dollars chacun à la défense de Mumia et de telles initiatives même de la part des plus démunis se multiplient.

Ce qui nous mène au quatrième facteur qui, à notre sens, a joué en faveur du sursis : la personnalité même de Mumia dont la plume et la voix ont toujours été au service des « sans voix » dans un pays où 60% de la population carcérale est illettrée et donc ne peut témoigner du « retour à l'esclavage » derrière les barreaux. Paradoxalement, c'est son véritable crime, le crime d'écrire, qui a fait connaître Mumia et donc a contribué à le maintenir en vie.

L'argent et la vie

Mais toute victoire, si fragile qu'elle soit, apporte dans son sillage des responsabilités nouvelles. Car la vie de Mumia ne peut être définitivement sauvée que si ses avocats ont les moyens d'aller jusqu'au bout des divers appels et de financer la révision de son procès si celle-ci lui est enfin accordée. Voici (lire page ci-contre) quelques extraits d'un entretien que m'a accordé Leonard Weinglass à New York, ce fameux jour où Mumia n'est pas mort. Weinglass nous y parle, tristement, d'une société où la présomption d'innocence, le droit à la vie et à un procès équitable se monnayent, semble-t-il en toute légalité, en centaines de milliers de dollars.

Julia Wright
Comité de Soutien
aux prisonniers politiques
aux Etats-Unis
14 septembre 1995

(1) L'un des héros de la lutte des Africains-américains du début du 20^{ème} siècle.



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél. : (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 2

CAMPAGNE SAUVER MUMIA

Dimanche 23 juillet 1995 : Ramona Africa, membre de la communauté MOVE dont Mumia Abu-Jamal a longuement parlé dans ses émissions de radio avant son inculpation et sa condamnation, a été arrêtée par les services canadiens d'immigration dès sa descente d'avion à Montréal. Interrogée de 17h30 à 22h, elle a ensuite été conduite dans un centre de détention pour la nuit puis expulsée du Canada le lendemain matin. Ramona Africa avait été sollicitée par plusieurs organisations canadiennes pour animer une série de cinq meetings de soutien à Mumia Abu-Jamal à Montréal, Ottawa, Toronto et Kingston. Les autorités canadiennes ont justifié leur attitude en expliquant à Ramona Africa qu'elle n'était pas autorisée à introduire des livres de Mumia-Abu-Jamal sur le territoire canadien. Cette version officielle laisse dubitatif d'autant que le livre de Mumia, "Live from Death Row" est en vente au Canada depuis plusieurs semaines. L'entourage de Ramona Africa évoque la possibilité d'une intervention de la police de Philadelphie voire du FBI auprès des autorités canadiennes.

Mercredi 26 juillet 1995 : Les audiences ont repris à Philadelphie. Trois témoins de la défense ont comparu ce jour là : un ancien professeur d'histoire de Mumia, un collègue journaliste, un camarade de classe, Dave Richardson, devenu depuis un personnage politique de la région de Philadelphie. La défense a ensuite appelé à la barre le gouverneur Thomas Ridge afin de l'interroger sur les motivations qui l'ont poussé à signer l'arrêt de mort de Mumia Abu-Jamal alors qu'il ne pouvait ignorer que la défense s'appêtait à déposer une demande de révision du procès. (L'arrêt de mort a été signé le 1er juin, rendu public le 2 ; Len Weinglass, avocat de Mumia Abu-Jamal a déposé sa requête le 5 juin.) Thomas Ridge ne s'est pas présenté. La défense a déposé une requête auprès du juge Sabo afin que la cour obtienne la présence à la barre de Thomas Ridge. Le juge n'a pas encore fait connaître sa décision.

Ce même jour, le cardinal de Philadelphie, Anthony Bevilacqua faisait une déclaration publique dans laquelle il exprimait son opposition à la peine de mort. L'association Academics for Mumia Abu-Jamal qui regroupe 145 membres, essentiellement des universitaires des plus prestigieuses facultés de Pennsylvanie (Swarthmore, Temple et Penn) a tenu une conférence de presse et demandé un sursis à l'exécution, un nouveau procès, le remplacement du juge Sabo.

Jeudi 27 juillet 1995 : nouvelle audience qui a débuté à 10h. Un témoin très important a été entendu : Anthony Jackson, le premier avocat de Mumia Abu-Jamal. Commis d'office lors du procès de juin 1982, Anthony Jackson rayé par la suite du barreau de Philadelphie pour incompétence liée à l'utilisation abusive de drogue s'est longuement expliqué sur son rôle lors du premier procès. Il a confirmé à la barre qu'il n'avait pas disposé du temps nécessaire pour enquêter sur l'affaire ; que le tribunal ne lui avait alloué que 150 dollars pour procéder à l'enquête ; que la police ne lui avait transmis aucune liste de témoins, aucun nom, aucune adresse. Il a également affirmé que lors de ce premier procès, le tribunal ne l'avait pas nommé avocat de la défense mais, "back up counsel" ce que l'on peut traduire par avocat secondaire ou assistant et qu'elle ne lui avait pas défini ses responsabilités. Toutes choses qui tenteraient à prouver que Mumia Abu-Jamal n'a pas eu d'avocat en 1982. Le tribunal ne s'y est pas trompé qui a ensuite disserté 45 minutes sur le terme de "Back up counsel" et sa signification.

Ce témoignage que la famille et les amis de Mumia Abu-Jamal redoutaient particulièrement s'est en fait révélé positif pour la défense. Par ailleurs, il est important de signaler qu'Anthony Jackson vient de demander sa réintégration au barreau de Pennsylvanie. Il aurait donc pu fort



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél. : (1) 48.06.88.00 - fax : (1) 48.06.88.01

CAMPAGNE SAUVER MUMIA

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 3

VENDREDI 28 JUILLET 1995 : Le juge Sabo qui préside les audiences à Philadelphie concernant la demande de révision du procès de Mumia Abu-Jamal, déposée le 5 juin dernier par ses avocats, a longuement disserté sur une demande de comparution. Elle concerne le gouverneur Thomas Ridge que Len Weinglass (l'avocat principal de Mumia) veut interroger afin de connaître les motifs qui l'ont poussé à signer l'arrêt de mort de Mumia le 1er juin alors qu'il était informé du dépôt imminent d'une demande de révision. Albert Sabo a expliqué que Tom Ridge est habilité en tant que gouverneur à signer des arrêts de mort, qu'il s'agit d'un de ses devoirs d'élu actuellement en fonction et que de ce fait il n'a pas besoin de venir se justifier devant le tribunal. A noter que Richard Nixon dans le cadre de l'affaire du Watergate puis Ronald Reagan dans le cadre de l'enquête sur l'Iran-Contra Gate ont tous deux utilisé cet argument afin d'éviter une comparution. Gary Wakshul, le policier qui prétend avoir recueilli la confession de Mumia durant son transport à l'hôpital et qui aurait dû comparaître ce jour là ne s'est pas présenté.

SAMEDI 29 JUILLET 1995 : Une peinture murale réalisée par un jeune supporter de Mumia Abu-Jamal dans la ville de Philadelphie a été vandalisée durant la nuit. Des pots de peinture ont été jetés sur le mur et une inscription écrite : "DIE !", "MEURS !".

LUNDI 31 JUILLET 1995 : Albert Sabo a annoncé lors de l'audience qu'il n'obligerait pas Thomas Ridge à comparaître en disant : "Le gouverneur a tout pouvoir pour faire ce qu'il veut. Il est le gouverneur."

MARDI 1er AOUT : Le policier Gary Wakshul témoigne. Dans son premier rapport daté du 9 décembre 1981, l'officier de police Wakshul écrivait en parlant de Mumia Abu-Jamal : "L'homme n'a fait aucune déclaration." Dans un second rapport rédigé le 16 décembre 1981, Gary Wakshul ne mentionne nullement une confession de Mumia Abu-Jamal. Lorsque l'un de ses collègues chargé de mener l'enquête sur le meurtre du 9 décembre 1981 lui demande s'il a quelque chose à rajouté à son rapport du 16 décembre, Wakshul répond : "Rien de particulier. Puis, le 9 février 1982 soit 64 jours après les faits, retournement de situation. Gary Wakshul déclare alors que Mumia lui a parlé et dit : "J'espère que cet enculé (le policier Faulkner) va crever !" Et Wakshul de rajouter : "Je ne pensais pas jusqu'à aujourd'hui que cette déclaration avait une quelconque importance." Interrogé par l'avocat de la défense, Dan Williams, Wakshul a déclaré que lors de la nuit du 9 décembre 1981, il était "sous le choc" de la confession de Mumia et que c'est pour cette raison qu'il avait "oublié" de la mentionner dans son rapport. Dan Williams lui a alors fait remarquer qu'il avait pourtant signalé un grand nombre de détails bien moins importants : une description précise de la voiture du frère de Mumia, la carte de presse de Mumia etc. Wakshul a alors admis qu'il avait attendu une "réunion de préparation" en janvier 1982 à laquelle participait Joseph McGill, le procureur de l'époque avant de faire cette déclaration. Dan Williams a donc fait remarquer à la cour qu'en l'espace de deux mois, pas un seul officier de police n'avait fait allusion à une quelconque confession de Mumia Abu-Jamal. Wakshul a également été questionné sur le planning des vacances dans le département de police de Philadelphie. (Au moment du procès, en juin-juillet 1982, Wakshul était demeuré introuvable et n'avait pas témoigné. Ses employeurs déclarant qu'il était en vacances.) Wakshul a admis au cours de cette audience que ses dates de vacances avaient été discutées après la réunion avec Joseph McGill et qu'autant qu'il se rappelait, il avait passé ses vacances à Philadelphie ; le bureau du procureur avait ses coordonnées.

Le témoin de l'après-midi, Robert Greer est un détective qui a travaillé pour la défense avant le procès de 1982 mais durant peu de temps car le tribunal ne lui proposait que 150 dollars pour effectuer ce travail. De ce fait, Robert Greer ne s'est entretenu qu'avec deux témoins et, durant le procès lui-même, la défense n'avait aucun enquêteur sur lequel s'appuyer. Robert Greer a témoigné avoir vu Cynthia White (l'une des prostituées présentes



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

CAMPAGNE SAUVER MUMIA

COMMUNIQUE N° 4

Philadelphie, lundi 11 septembre, 10h. Le juge Sabo a ouvert l'audience dans un tout nouveau tribunal précisant que chaque partie avait deux heures pour exprimer son point de vue. Le nouveau tribunal, ultra moderne est séparé en deux par une vitre. D'un côté la cour, l'accusé et les avocats. De l'autre côté de la vitre, une centaine de personnes entourées par la police. La défense représentée par Dan Williams, Rachel Wolkenstein, Leonard Weinglass et Jonathan Piper a commencé son argumentation en précisant les faits suivants :

Lors du procès de juin/juillet 1982 :

- Le jury n'a pas été informé du casier judiciaire de certains témoins.
- Mumia n'a pu assister à une partie de son procès ; il a été jugé in absentia.
- Le policier Garry Wakshul n'est pas venu témoigner.
- Le principal témoin à charge, chauffeur de taxi, qui conduisait un taxi sans permis et sans assurance au moment des faits est devenu après la condamnation de Mumia, chauffeur de bus scolaire apparemment sans problème. Dan Williams a laissé entendre qu'il aurait cherché à voir le procureur MacGill pour arranger ses affaires.

Conclusion de Dan Williams : " ce procès est un test pour l'intégrité du système".

Rachel Wolkenstein a ensuite pris le relais et rappelé les faits suivants :

- Une des balles logées dans le cerveau du policier Faulkner a été perdue d'où l'impossibilité d'en connaître le calibre.
- 4 témoins ont signalé un troisième homme, le tireur, afro-américain, mais n'ayant pas la carrure de Mumia, qui se serait enfui. La police n'a jamais enquêté sur cette piste.
- L'un des témoins à décharge, propriétaire d'un garage a dû quitter la ville après le premier procès du fait de pressions exercées sur lui et son commerce par la police de Philadelphie.
- Le FBI a exercé une surveillance constante sur Mumia Abu-Jamal depuis 1968. 700 pages de documents le concernant ont été délivrées par le bureau indiquant très clairement qu'il faisait partie des suspects à surveiller depuis son engagement au sein du Black Panther Party de Philadelphie.
- Lors du procès de 1982, la cour a refusé le témoignage du frère de Mumia, William Cook. Pourquoi ?

Jonathan Piper, avocat spécialiste des décisions de la Cour suprême de Pennsylvanie est intervenu aux côtés de la défense. Il a soulevé les points suivants :

- Comment se fait-il que William Cook n'est pas été appelé à la barre des témoins lors du procès de 82 ?
- La réfitation par le procureur MacGill des jurés noirs à l'exception de deux d'entre eux en 82 est une entorse à la règle constitutionnelle.
- Les Noirs constituent 60% des pensionnaires du couloir de la mort de Pennsylvanie alors que la population noire globale de l'Etat est de 9%. Comment expliquer cette disproportion sinon par la domination du préjudice racial dans les tribunaux de Pennsylvanie ?
- La corruption au sein du département de police de Philadelphie au début des années 80 vient d'être confirmée par plusieurs affaires dont la presse s'est faite l'écho.
- L'arrestation en pleine audience de maître Wolkenstein en août 1995 est un abus de pouvoir du juge Sabo.
- La totalité du courrier entre Mumia Abu-Jamal et ses avocats a été systématiquement ouverte par les autorités pénitentiaires de l'Etat et transmise à l'accusation. Il s'agit là d'une violation particulièrement grave des droits constitutionnels de l'accusé.



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél.: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

CAMPAGNE SAUVONS MUMIA COMMUNIQUE NUMERO 5

Leonard Weinglass, avocat principal de Mumia Abu-Jamal, a tenu une conférence de presse à l'hôtel de ville de Philadelphie, le mercredi 22 mai et annoncé qu'il venait de déposer un second appel auprès de la Cour suprême de Pennsylvanie. L'enquête menée sous son autorité vient en effet de prouver que l'un des principaux témoins à charge lors du procès de juin-juillet 1982 avait menti. Il s'agit de Veronica Jones, l'une des prostituées présentes sur Locust street dans la nuit du 9 décembre 1981. Rappel des faits :

Veronica Jones avait, dans sa première déposition, déclaré aux policiers avoir vu deux autres hommes s'enfuir de Locust Street sitôt les coups de feu tirés. Le 29 juin 1982, elle avait transformé son témoignage et était devenue l'un des principaux témoins à charge contre Mumia. Elle explique aujourd'hui sa volte-face en déclarant qu'elle avait été menacée par des policiers si elle ne modifiait pas son témoignage. Veronica Jones était en 1982 passible de dix à quinze ans de prison pour une affaire de vol, agression et détention d'armes. Peu avant son apparition au procès de Mumia, deux policiers étaient venus la voir en prison et lui promettaient la clémence si elle modifiait son témoignage. Le chantage exercé à son encontre était le suivant : tu passeras "des années en prison" si tu fais quoi que ce soit pour aider la défense de Mumia.

Dans le témoignage obtenu par Len Weinglass, Veronica Jones revient à sa première déposition et maintient qu'elle a entendu des coups de feu et vu aussitôt deux hommes noirs s'enfuir. Elle déclare également :

"Quelques jours après (la visite des policiers dans sa cellule), j'ai été emmenée au tribunal. Je pensais qu'il s'agissait de l'examen de ma propre affaire. A ma grande surprise, je me suis retrouvée au milieu du procès de Jamal. Les deux enquêteurs qui m'avaient menacé quelques jours plutôt étaient présents au tribunal. Quand l'avocat d'Abu-Jamal m'a demandé de confirmer ma première déposition -j'ai vu deux hommes s'enfuir après l'arrêt des coups de feu-, j'ai immédiatement démenti par peur d'être puni en aidant la défense. J'avais vingt et un ans et trois jeunes enfants à charge. Immédiatement après cette déposition, j'ai obtenu une libération sous caution. J'ai été relâchée et condamnée à une peine de probation pour toutes les charges pesant contre moi...."

En vertu de ce nouveau témoignage, les avocats de Mumia ABu-Jamal ont déposé un second appel auprès de la Cour suprême de Pennsylvanie -le premier appel concerne le refus du juge Sabo d'accorder un nouveau procès-demandant à ce que cette Cour renvoie l'appel devant la *Court of commun pleas* afin qu'elle examine ce nouveau témoignage. Nous vous rappelons que la *Court of commun pleas* est présidée par Albert Sabo, le juge qui a condamné Mumia à mort le 3 juillet 1982. Mais il n'existe pas d'autre possibilité.

Le nouveau témoignage de Veronica Jones prouve, si besoin était, que Mumia Abu-Jamal a été victime d'un coup monté orchestré par la police qui voyait en lui un coupable idéal. Ce nouveau témoignage pourrait constituer un élément important pour obtenir la révision du procès de Mumia. Cependant, il implique que nous restions plus que jamais mobilisés car, la nouvelle loi anti-terroriste votée par le Congrès le mois dernier prévoit la restriction des appels déposés par des condamnés à la peine capitale. Le cas de Mumia Abu-Jamal relève aujourd'hui de cette nouvelle loi.

Les avocats de Mumia n'ont pu retrouver la trace de Veronica Jones que parce qu'ils ont l'argent pour mener cette enquête. Cet argent, c'est la campagne internationale SAUVONS MUMIA qui l'envoie mois après mois. Depuis juin 1995, le collectif SAUVONS MUMIA a réuni plus de 200 000 francs (concerts, réunions publiques, conférences, ventes du livre *En Direct du Couloir de la Mort*). Nous devons plus que jamais continuer cette tâche.

Le 7 juillet 1996, la chaîne câblée HBO diffusera un documentaire d'une heure réalisée par une équipe de la BBC sur l'affaire Mumia Abu-Jamal.

Mumia ne doit pas mourir.

Contacts : Commission Amériques du MRAP

Marie A. Combesque (1) 48 46 67 21

Jim Cohen (1) 43 40 29 82

Fax : (1) 43 14 83 50

Paris, le 28 Mai 1996



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél.: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

COMMUNIQUE N° 6 - Campagne Sauvons Mumia

Convoqués le 18 septembre au tribunal de Philadelphie par le juge Albert Sabo, les avocats de Mumia Abu-Jamal ont demandé à ce que le témoin Veronica Jones soit immédiatement entendu par la Cour. Le procureur a refusé et a fait savoir à la défense qu'elle devait apporter la preuve qu'il lui avait été impossible de joindre Mme Jones et de la présenter aux audiences de l'été 1995. Le juge Sabo a renvoyé l'affaire au 1er octobre. Veronica Jones pourra se présenter ce jour là. Mumia sera également présent à l'audience.

Après un an de recherche environ, les enquêteurs de la défense ont retrouvé Veronica Jones au printemps 1996. Elle a accepté de témoigner à nouveau et déclaré devant les avocats de Mumia qu'elle avait menti lors du procès de juin-juillet 1982 parce que soumise à des pressions policières. En décembre 1981, interrogée par les services de police de Philadelphie, Veronica avait déclaré avoir vu un homme grand et costaud s'enfuir des lieux du crime juste avant l'arrivée des renforts de police. Lors du procès, elle incriminait Mumia et devenait témoin à charge (voir communiqué n° 5). Quinze ans après les faits, elle souhaite à nouveau témoigner afin d'expliquer sa volte face et apporter un élément de vérité dans cette affaire : *"J'ai une conscience et je dois mettre en pratique ce que j'enseigne à mes enfants : leur dire la vérité et m'y tenir. J'ai trois belles petites filles qui croient en moi et me soutiennent à 100% ainsi que mon père et mes amis. Quand je regarde en arrière et que je réfléchis, je sais qu'il est temps que quelqu'un se lève et aide à libérer cet homme. ..."*

L'audience du 18 septembre a duré une cinquantaine de minutes au cours desquelles le juge Sabo a fait preuve de son agressivité habituelle à l'égard de la défense : *"Vous faites encore traîner"* a-t-il rétorqué aux avocats. Lorsque Dan Williams a fait remarquer que le témoignage de Veronica Jones aurait dû être apporté à l'époque par l'Etat de Pennsylvanie. Albert Sabo a répliqué et déclaré : *"Qu'est-ce que ça peut faire, c'est du passé"*.

La récusation du juge Sabo reste plus que jamais le mot d'ordre de la campagne *Sauvons Mumia*. En effet, dans le cadre de la nouvelle législation signée par le président Clinton au printemps 1996 (*Anti Terrorist and Effective Death Penalty Act*), les condamnés à mort n'ont plus droit qu'à un seul appel devant les tribunaux fédéraux à moins qu'un juge d'Etat - en l'occurrence Albert Sabo pour l'affaire Mumia - n'autorise le condamné à déposer un second appel. Or Mumia a déjà fait appel de sa condamnation devant un tribunal fédéral (1985). Au début de l'audience, Len Weinglass et son équipe ont déposé une nouvelle requête demandant la récusation du juge Sabo, requête refusée : *"Qui connaît l'affaire mieux que moi !"* a rétorqué le roi du couloir de la mort (32 condamnations à mort à son actif dont 29 prononcées à l'encontre d'Africains-Américains).

Quelques nouvelles de la campagne : Un nouveau comité Mumia émerge en Catalogne et au Japon. *En Direct du Couloir de la Mort* a été traduit en cinq langues au moins (néerlandais, français, allemand, italien, espagnol). En France, il en est à son troisième tirage soit 8 000 exemplaires vendus à l'heure actuelle.

Le MRAP vient d'éditer une carte postale, *justice et liberté pour Mumia Abu-Jamal*, vendue 5 francs pièce. Le bénéfice de cette nouvelle campagne sera versé intégralement aux avocats de Mumia. Un chèque de 48 000 francs correspondant au bénéfice de la vente du livre effectuée par le MRAP a été transmis récemment au *Committee to save Mumia* créé par Len Weinglass pour assumer financièrement les frais d'enquête. L'administrateur du comité de New York nous fait savoir qu'il manque cruellement de fonds pour rémunérer les enquêteurs privés actuellement. (Chèques à l'ordre du MRAP, mention Mumia au dos).

***Rassemblement devant l'ambassade des Etats-Unis
le 30 septembre à 18h30, allée Gabriel, métro Concorde
pour continuer la pression.***

Mumia Abu-Jamal ne doit pas mourir.

Marie Agnès Combesque (48.46.67.21)
Commission "Amériques" du MRAP
Paris, le 21 septembre 1996

COLLECTIF NATIONAL "SAUVONS MUMIA ABU JAMAL"

ACTIT; AREV; l'Autre Amerique; CGT; CHSI; Comité de Défense des Droits de l'Homme et des Libertés; Comité de Soutien aux Prisonniers Politiques aux Etats-Unis; Comité Rosenberg; FSU; JOC; Just Justice; JCR; JRE; LO; Mouvement des Citoyens; MRAP; PCF; PS; Ras l'Front; SNES; SNUIPP; SUD PTT; UNEF; UNEF-ID; les Verts
avec le soutien d'Amnesty International

Compte rendu de la réunion du 9 octobre

Organisations présentes: Comité de Défense des Droits de l'Homme; CSPP; CHSI; Comité Rosenberg; FSU; JRE; MRAP; PCF; PS

Organisations excusées: Mouvement des Citoyens; LCR

I) Informations diverses:

* Du terrain a été gagné car il est maintenant entendu que le témoignage de Veronica Jones accusant Mumia en 81 était faux; un faux témoignage obtenu sous la pression policière.

* L'attitude du juge Sabo fait le jeu de la défense: l'arrestation d'un témoin à la barre pour émission d'un chèque sans provision est à la limite de l'illégalité.

* L'avocate de Veronica Jones s'est retirée quelques jours avant l'audience; sans doute a-t-elle été intimidée. Des enquêteurs de Philadelphie ont avoué avoir peur et refusent de s'occuper de l'affaire Mumia Abu Jamal.

*agenda:

4 novembre: la décision du juge Sabo est envoyée à la Cour Suprême de Pennsylvanie; la Cour Suprême demandera un mémoire sur Veronica Jones

9 décembre : marche à New-York

* problème financier: l'audience d'octobre a coûté 20 000 dollars; l'audience de l'été 100 000 dollars; la défense traverse une crise financière grave et en est arrivé au point de devoir emprunter

II) Discussion sur la situation et les perspectives d'actions

* La pression internationale a permis de sauver Mumia; tenir compte de ce qui s'est déjà fait et intensifier la campagne d'informations. En effet, le cas Mumia est connu maintenant des progressistes en France, mais l'urgence de la situation par contre est méconnue.

* Nécessité d'une initiative le 9 décembre en même temps que la marche à New-York. La forme dépend de l'engagement de chacun d'où la nécessité de consulter les organisations du collectif qui ne sont pas présentes à la réunion.

* Relancer les médias: il s'agit d'un journaliste condamné à mort sur la base d'un procès truqué et ses collègues font silence quand ils ne jettent pas de l'huile sur le feu comme ce fut le cas de Libération. Il faut intervenir auprès des médias, notamment les chaînes publiques pour exiger l'information. (Chirac est intervenu dans un but humanitaire en faveur de Mumia).

* Associer à la campagne politique une campagne financière, sur des bases politiques (la justice aux USA n'est pas seulement une justice de "races" c'est aussi une justice de "classes"; ref Simpson, il a été acquitté parce qu'il avait de l'argent)

* La campagne peut être large car il y a 3 façons de rassembler:

-ceux qui sont persuadés de l'innocence de Mumia

-ceux qui sont contre la peine de mort

-ceux qui veulent la justice, or que Mumia soit coupable ou pas, il y a bien eu procès truqué, subornation de témoins etc..

III) Actions du collectif:

* Pour le 4 novembre:

- Déléation des organisations du collectif à l'Ambassade des USA, l'heure vous sera communiquée ultérieurement.

- pétitions: vous trouverez ci-joint le texte de pétition actualisé. Les pétitions doivent être remises au plus tard le 31 octobre au CSPP (Librairie le Point du Jour 58 rue Gay Lussac 75005 Paris ou faxer au 01 45 79 88 44)

- en direction des médias: préparer les médias à une réaction. Dès que la décision du juge Sabo sera connue, un communiqué du collectif sera envoyé à tous les rédacteurs de chaîne. Il serait souhaitable que chaque organisation du collectif intervienne directement auprès des médias pour faire pression.

*** Le 9 décembre:**

Le collectif a décidé une action à Paris le même jour que la marche qui aura lieu à New-York (appel ci-joint). La forme, rassemblement ou manifestation dépendra de l'état de mobilisation des différentes organisations du collectif et sera décidée lors de la prochaine réunion.

*** question financière:**

La bataille financière ne peut être séparée de la bataille politique; sur cette base, il est possible d'envisager une collecte de fonds.

La question est posée d'une participation financière des organisations du collectif

*** le boycott:**

Le CSPP propose une campagne de boycott en direction de la Pennsylvanie. L'objectif est essentiellement psychologique. (un boycott efficace sur d'autres questions a eu lieu au Colorado et au Nouveau Mexique). Pour Leonard Weinglass, une baisse de 5% du tourisme serait efficace. Boycott également des firmes qui participent à la fabrication des produits entrant dans la fabrication de l'injection létale.

***autres actions possibles ou en cours:**

* envoi de personnalités aux audiences ou en visite auprès de Mumia.

* le CSPP va fabriquer des autocollants demandant le boycott

* La chaîne de télévision américaine Channel Four Television a produit un film "Mumia Abu Jamal. Le bénéfice du doute?". Ce film doit être vendu à une télé; le CSPP va demander qu'il soit ensuite mis à disposition du collectif (moyennement achat évidemment)

* les JRE ayant des comités dans d'autres pays d'Europe peuvent relayer les informations et les campagnes

la prochaine réunion du collectif aura lieu

MERCREDI 23 OCT. à 18h

au siège du MRAP

89 rue Oberkampf; Paris 11; métro Parmentier

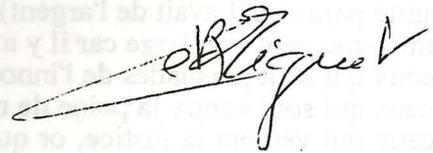
à l'ordre du jour:

* préparation des initiatives des 4 novembre et 9 décembre.

L'initiative du 9 décembre dépendant de l'état de la mobilisation, il est important que le maximum d'organisations du collectif soit représenté. Pour les organisations qui ne pourraient vraiment pas envoyer un représentant, nous vous demandons de bien vouloir nous faire connaître votre avis sur la forme souhaitée pour l'action du 9 décembre

Recevez chers amis, nos cordiales salutations.

Pour le collectif
Renée Le Mignot





mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél.: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

Communiqué de Presse

Paris, le 3 octobre 1996

Réf. MAC/RLM

COMMUNIQUE N°7 - Campagne Sauvons Mumia

Mardi 1er octobre 1996 : la Cour suprême de Pennsylvanie rejette la requête des avocats de Mumia Abu-Jamal demandant le remplacement du juge Sabo dans l'affaire Abu-Jamal.

Ce même mardi, une nouvelle audience débute en présence de Mumia, enchaîné derrière une vitre en Plexiglass. Il s'agit d'un moment particulièrement important puisque le juge Sabo doit entendre le nouveau témoignage de Veronica Jones.

Lors du procès de 1982 qui a abouti à la condamnation à mort de Mumia, Veronica Jones déclarait que Mumia était l'assassin du policier Daniel Faulkner ; un témoignage parfaitement contradictoire avec sa première déclaration enregistrée par la police de Philadelphie en décembre 1981 dans laquelle elle faisait état de la présence de deux hommes qui se sont enfuis sitôt les coups de feu tirés. Après plusieurs mois de longues et coûteuses recherches, les enquêteurs appointés par la défense de Mumia ont retrouvé la trace de Veronica Jones au printemps 1996. Cette dernière a alors indiqué qu'elle avait menti lors du procès de 1982 par peur de représailles policières à la suite de menaces clairement proférées à son encontre par deux détectives des services de police de Philadelphie. (Voir nos communiqués 5 et 6).

Ce mardi 1er octobre, Veronica comparait afin d'expliquer sa volte face et de réitérer sa première déclaration : Mumia n'est pas l'auteur des coups de feu qui entraînent la mort de Daniel Faulkner.

L'audience débute par un interrogatoire d'une trentaine de minutes mené par l'avocat de la défense, Len Weinglass. Il se poursuit par un contre-interrogatoire effectué par Arlene Fisk, l'assistante du procureur qui dure 1h 30. Veronica Jones est d'abord menacée de 7 ans de prison pour "parjures". Elle maintient sa déclaration.

Veronica Jones est alors arrêtée en plein tribunal par deux policiers du New Jersey pour un chèque sans provision émis en 1992.

Len Weinglass a fait remarquer au juge Sabo que l'arrestation de Veronica n'était pas nécessaire et qu'il pouvait se contenter de fixer une date de comparution pour les faits reprochés, une procédure plus classique et moins intimidante. Car, c'est bien d'intimidation dont il est question. En effet, quel témoin favorable à la défense pourrait accepter désormais de témoigner sachant qu'Albert Sabo fait procéder à l'arrestation des témoins et des avocats de la défense ? (Rachel Wolkenstein, l'une des avocates de Mumia a été arrêtée en pleine audience en août 1995 et autorisée à revenir sur les bancs de la défense après excuse auprès du juge et paiement d'une caution.) Lors de ces mêmes audiences de juillet-août 1995, le frère de Mumia avait finalement refusé de comparaître à la demande de la défense par peur d'être arrêté en plein tribunal. L'attitude du juge Sabo à l'égard de Veronica Jones lui donne aujourd'hui raison. Albert Sabo pratique la technique du terrorisme judiciaire à l'encontre de témoins. Cet acharnement dans l'intimidation vise à discréditer les témoins susceptibles d'innocenter Mumia Abu-Jamal afin de ne pas remettre en cause la version des faits proposée par la police et les services du procureur. C'est une volonté délibérée d'étouffer la vérité. La caution pour la libération de Veronica Jones a été fixée à 1500 dollars ; l'audience du 1er octobre ayant coûté à la défense 20.000 dollars, les avocats de Mumia ne peuvent plus faire face.

Vous pouvez adresser vos dons au MRAP - 89, rue Oberkampf - 75011 PARIS (mention au dos du chèque "pour Mumia Abu Jamal, frais de justice").

Mumia Abu-Jamal ne doit pas mourir

**COMITE de SOUTIEN aux PRISONNIERS POLITIQUES
aux ETATS-UNIS
(C.S.P.P.)**

c/o Librairie Le Point du Jour, 58 rue Gay-Lussac, 75005 Paris
Tél. & Fax : 45 79 88 44

**LE BUREAU CENTRAL DES PRISONS DE PENNSYLVANIE
PLACE DES RESTRICTIONS SEVERES SUR L'ACCES
DES PRISONNIERS AUX MEDIAS**

6 novembre 1996
Jamal News Service

Le Bureau Central des Prisons de Pennsylvanie (PA-DOC) vient de promulguer un nouveau règlement interdisant l'utilisation de caméras et de magnétophones lors des interviews des prisonniers. Seuls sont permis : un carnet à spirale de dimensions précises et un stylo ou un crayon. D'aucuns soulignent que la spirale permet d'arracher ou de censurer une ou plusieurs pages sans laisser de trace. Les nouvelles consignes forcent également les détenus à faire figurer les membres de la presse sur leur liste de visiteurs personnels s'ils désirent une interview en face à face avec toutes les formalités bureaucratiques et les délais qu'impliquent de tels changements de noms sur ces listes d'attente. Dans le cas d'une interview téléphonique, le prisonnier doit se passer de l'un de ses appels téléphoniques règlementaires, ce qui le force à choisir entre une communication familiale ou un contact avec les médias.

Les détenus en rétention disciplinaire sont tout simplement interdits de contact avec les médias (...). Alors que les circulaires montrent que ces nouveaux règlements datent du 11 octobre, les détenus n'en ont été informés qu'à la fin octobre. Leur date d'entrée en application a été fixée au 11 novembre 96.

Une clause spéciale interdisant toute "compensation" (financière) aux prisonniers - l'exercice d'une profession ou d'un commerce étant illicite en milieu carcéral - donne tout lieu de penser que ces nouvelles règles sont faites sur mesure pour Mumia Abu-Jamal. D'ailleurs, ces règlements sont d'ores et déjà surnommés "la loi Mumia". Ces nouvelles mesures renvoient à celles mises en vigueur l'année dernière en Californie par les autorités carcérales, furieuses de la publicité qui entourait le cas de Geronimo Pratt.

Au niveau national, l'on observe une tendance croissante à la violation des droits constitutionnels des détenus par des administrations pénitentiaires qui s'octroient toute licence, à l'abri des protestations publiques.

Nous en appelons à la presse, à ses associations et ses syndicats afin de protester contre de telles mesures et de créer des liens avec ceux des prisonniers qui désirent être interviewés.

COMITÉ de SOUTIEN aux PRISONNIERS POLITIQUES
aux ETATS UNIS
(C.S.P.P.)

Librairie Le Point du Jour, 58 Rue Gay Lussac, 75005 Paris - France
Tel. & Fax : 01 45 79 88 44

APRES LE JUGEMENT FAVORABLE A MUMIA PRONONCE PAR LA
COUR FEDERALE DE DISTRICT , LE CSPP A INTERVIEWE MAITRE LEONARD
WEINGLASS SUR LES GRANDES LIGNES DE SA CONFERENCE DE PRESSE DU 27
DECEMBRE A PHILADELPHIE (60 REPRESENTANTS DES MEDIAS AMERICAINS ET
INTERNATIONAUX DONT CBS ET CNN).

-
- CSPP : Me Weinglass, pourriez-vous nous résumer les grandes lignes de votre déclaration à la presse le 27 Décembre?
- Len Weinglass : J'y ai annoncé que nous allons soumettre aujourd'hui (le 28 Décembre) un nouveau document à la Cour Suprême de Pennsylvanie afin de demander que celle-ci prononce sans aucune équivoque un non-lieu en faveur de Mumia pour la raison suivante: un Juge Fédéral de Pittsburgh vient de conclure à la violation des droits constitutionnels de Mumia (particulièrement en vertu du 6^{ème} amendement) puisque l'Etat de Pennsylvanie a abusivement intercepté sa correspondance avec ses avocats et que cette violation a causé "un préjudice réel" à Mumia alors qu'il tentait d'interjeter son premier appel contre sa condamnation à mort.
- CSPP : A défaut d'un non-lieu, maintenez-vous la requête pour un nouveau procès?
- Len Weinglass : Oui. Si la Cour Suprême de Pennsylvanie devait refuser le non-lieu, nous demanderions alors à cette Cour de lui accorder immédiatement une révision de procès. A défaut d'une révision de procès, nous demanderions à la Cour d'annuler le jugement de son appel en premier instance (le "Post Conviction Relief Appeal" dominé par le Juge Sabo) et de permettre que les audiences en première instance reprennent à zéro avec un autre juge. A défaut d'être entendus sur cette dernière requête, nous allons demander à la Cour qu'elle annule les décisions du Juge Sabo afin que d'autres décisions indépendantes puissent intervenir sur la base de tous les témoignages et de l'intégralité des minutes.
- CSPP : En quoi le jugement du "Federal District Court" constitue-t-il une victoire légale majeure?
- Len Weinglass : Nous n'avons pas cessé d'alléguer -preuves sérieuses à l'appui- que selon nous, les droits de Mumia ont été bafoués de façon systématique. Mais, c'est la première fois qu'un jugement émanant d'une cour fédérale vient confirmer que

CHRONOLOGIE

- 24 avril 1954 - Naissance de Mumia Abu-Jamal à Philadelphie
- 1968 - Arrestation au cours d'une manifestation contre la campagne présidentielle de George Wallace
- 1969 - Membre fondateur et ministre de l'Information de la section de Philadelphie du Parti des Panthères Noires
- 1970 - Rédacteur au journal des Panthères Noires d'Oakland, Californie
- 1970-1981 - Journaliste et chroniqueur radio surnommé "La voix des sans-voix". Elu président de la section de Philadelphie de l'Association des Journalistes Noirs en 1980
- 8 août 1978 - Attaque du siège de l'Organisation MOVE par la police
- 1981 - Procès de MOVE : 9 membres condamnés à de lourdes peines de prison.
Licencié de la station de radio à cause de sa prise de position en faveur de MOVE, Mumia devient chauffeur de taxi de nuit
- 9 déc. 1981 - Arrestation sur l'accusation du meurtre du policier Faulkner
- 3 juil. 1982 - Condamnation à mort par le juge Albert Sabo
- Mars 1989 - Rejet de l'appel par la Cour Suprême de Pennsylvanie
- 1990 - Rejet par la Cour Suprême des Etats-Unis
- Mai 1995 - Publication du livre "*Live From Death Row*" (la traduction française "*En direct du couloir de la mort*" sera publiée en mars 1996)
- 1er juin 1995 - Signature de l'ordre d'exécution par le gouverneur de Pennsylvanie, Tom Ridge : date fixée au 17 août
- 5 juin 1995 - Dépôt par les avocats d'un "recours post-condamnation" (PCRA) afin d'obtenir un nouveau procès
- 12 juil. 1995 - Ouverture des audiences devant le juge Sabo
- 7 août 1995 - Sabo accorde un sursis illimité, jusqu'à épuisement des recours
- 15 sept. 1995 - Sabo refuse un nouveau procès
- Octobre 1995 - Procès de Mumia contre la prison SCI Greene et l'administration pénitentiaire de Pennsylvanie pour violation de ses droits constitutionnels
- Février 1996 - Appel à la Cour Suprême de Pennsylvanie contre le refus d'un nouveau procès par le juge Sabo

